



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 38
Date de convocation: 23 Septembre 2021

L'an Deux Mille VINGT ET UN le 30 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspès, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023 : COORDINATION AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspès) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – GERICAULT (Oms) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, BOURRAT, LEMORT, BATARD, RAYNAL, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

Publié ou Notifié

P.MAURAN (Montauriol) à A.BEZIAN
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
T.VOISIN (Thuir) à R.ATTARD
JM.LAVAIL(Thuir) à R.LEMORT
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à N.GONZALEZ
N.MON (Thuir) à B.BATARD
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
R.PEREZ (Thuir) à S.RAYNAL

Le .

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 17 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.

102/2021

CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023 DE COFINANCEMENT AU POSTE DE COORDONNATEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

VU les statuts de la communauté et notamment sa compétence en matière de création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage,

VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 201-2016 approuvé le 21 juin 2021,

Le Président **DONNE** la parole à M.ATTARD Rémy, Vice-Président délégué, qui explique que le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage a été approuvé le 21 Juin 2021.

Il **PRECISE QUE** les dispositions de ce schéma prévoient la mise en œuvre d'une coordination entre les aires d'accueil du département, engagée par l'Etat et son service DDTM, huit EPCI du Département et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales au travers d'une convention de partenariat portée par l'Association « Coordination de l'Accueil des Gens du Voyage ».

Cette convention prévoit le cofinancement à parts égales entre ces membres, du poste dédié à la mission de coordonnateur, dont le recrutement est délégué à l'association « ACAGV66 ». Elle engage les membres sur 3 années, à hauteur de 5000€/an dès 2021.

Le Président **OUVRE** le débat, au cours duquel sont demandées des précisions sur le rôle de ce coordonnateur et sur la mission qui lui sera dévolue.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré

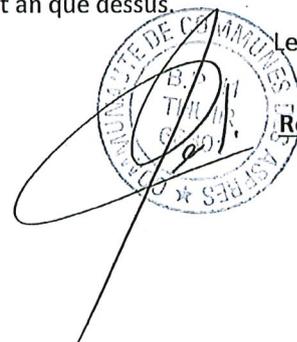
Par 12 voix POUR, 26 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE,

APPROUVE la convention pluriannuelle de co-financement du poste de coordination entre les aires d'accueils des gens du voyage du département des Pyrénées-Orientales,

DIT que les crédits sont à prévoir au budget au titre des contributions,

DIT que communication de la présente sera faite aux membres du groupement.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

 Le Président
René OLIVE